

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 17 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la CC du Carmausin Ségala à Carmaux

Délégués en exercice : 23	Suppléants : 14
Délégués présents : 20	Pouvoir : 1
Voix délibératives : 21	
Conseillers communautaires présents : 3	
Autres participants : 5	

Titulaires présents : J-Marc BALARAN, Bruno BOUSQUET, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, J-Claude MADAULE, Christian PUECH, Marie-Claude ROLLAND, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Myriam VIGROUX

Titulaires représentés : Sabine BOUDOU-OURLIAC donne pouvoir à Sylvie GRAVIER

Suppléants présents avec voix délibérative : J-Michel SIBRA

Titulaires excusés : Christine BARRILLIOT

Suppléants présents sans voix délibérative : Sandrine SANDRAL

Suppléants excusés : Serge BOURREL, J-Marc SENDES

Autres participants : Antoine BOUTONNE, Loris CARIOU, Stéphanie CANTALOUBE, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Emmanuelle SUBSOL LE BORDAYS

Secrétaire de séance : Marie-Claude ROLLAND

Ordre du jour :

- 1 Election du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau 2
- 2 Délégation du Conseil Syndical au Président et au Bureau 3
- 3 Approbation du compte de gestion 2021 3
- 4 Vote du Compte Administratif 2021 et affectation du résultat :..... 4
- 5 Budget primitif 2022 et appel à participation des 5 EPCI 5
 - Appel à participation des 5 EPCI :..... 6
- 6 Temps de travail : 1 607 HEURES 7
- 7 Remboursement d'avance de frais par un agent du PETR 8
- 8 Emergence d'une Fabrique des territoires en transition 8
- 9 Points divers..... 8
 - 9.1 Leader..... 8
 - 9.2 Projet Alimentaire Territorial..... 8
 - 9.3 Contrat Territorial Occitanie 8
 - 9.4 Territoires pilotes pour la transition 8

1 Election du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau

Cette séance est ouverte par Monsieur Didier SOMEN, qui tient à exprimer ces remerciements aux élus, techniciens et partenaires du PETR de la confiance qui lui a été accordé pour exercer ses fonctions de président depuis près de 20ans.

La séance se poursuit avec Monsieur Sylvian CALS, 1^{er} Vice-Président du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides.

Il rappelle les conditions d'organisation de la première séance de l'organe délibérant d'un syndicat mixte :

- Elles sont les mêmes que celles régissant la séance de l'élection du maire et de ses adjoints.
- Les membres du comité sont convoqués selon les formes et délais habituels mais la convocation doit contenir mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.
- La séance est présidée par le plus âgé des membres du comité syndical (art L.2122-8 CGCT)

Monsieur Sylvian CALS, sollicite les délégués afin de connaître le doyen du comité syndical.

Madame Françoise EMERIAUD conseillère communautaire de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala, née en 1947 est la doyenne du Comité Syndical.

La Présidente de séance sollicite les délégués pour identifier deux assesseurs et un(e) secrétaire de séance

Assesseur 1 : Mme Sandrine SANDRAL

Assesseur 2 : Mme Sylvie GRAVIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude ROLLAND

La Présidente de séance demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature.

- Monsieur Jean-Luc ESPITALIER se porte candidat.

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, dépose son bulletin de vote dans l'urne (nom d'un candidat écrit sur papier blanc).

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (vingt et un)
- Nombre de suffrages exprimés : 19 (dix-neuf)
- Nombre de votes blancs : 2 (deux)
- Majorité absolue : 11 (douze)

Monsieur Jean-Luc ESPITALIER a obtenu 19 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Jean-Luc ESPITALIER est proclamé Président.

Immédiatement installé dans ses fonctions, il prend la présidence de l'assemblée.

Avant de poursuivre sur l'élection des vice-présidents, Jean-Luc ESPITALIER remercie l'ensemble des élus de la confiance qui lui est accordée pour exercer cette fonction. Il explique son souhait de s'inscrire dans la continuité de la présidence exercée par Didier SOMEN et le remercie pour l'ensemble de son investissement pour la coopération territoriale.

Il est procédé, de la même manière que pour l'élection du président, à l'élection des 6 vice-présidents et des 6 autres membres du bureau :

Mandat	Candidat-e	Vote	Elu-e
1 ^{er} vice- président	Sylvian CALS	20 voix - 1 vote blanc	Sylvian CALS
2 ^{ème} vice- président	Jean-Claude CLERGUE	20 voix - 1 vote blanc	Jean-Claude CLERGUE
3 ^{ème} vice-président	Guy GAVALDA	20 voix - 1 vote blanc	Guy GAVALDA
4 ^{ème} vice-président	Sabine BOUDOU- OURLIAC	20 voix - 1 vote blanc	Sabine BOUDOU- OURLIAC
5 ^{ème} vice-président	Marie-Claude ROLLAND	20 voix - 1 vote blanc	Marie-Claude ROLLAND

6 ^{ème} vice-président	Didier SOMEN	20 voix - 1 vote blanc	Jean-Claude CLERGUE
membre du bureau	Christian PUECH	20 voix - 1 vote blanc	Christian PUECH
membre du bureau	Patrick CARAYON	20 voix - 1 vote blanc	Patrick CARAYON
membre du bureau	Jean-Marc BALARAN	20 voix - 1 vote blanc	Jean-Marc BALARAN
membre du bureau	Jean-Luc CANTALOUBE	20 voix - 1 vote blanc	Jean-Luc CANTALOUBE
membre du bureau	Myriam VIGROUX	20 voix - 1 vote blanc	Myriam VIGROUX
membre du bureau	Bernard BOUVIER	20 voix - 1 vote blanc	Bernard BOUVIER

2 Délégation du Conseil Syndical au Président et au Bureau

Conformément aux articles L 2122-22, L 2122-23, L 2122-18 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée de déléguer au Président et au Bureau, pour la durée de leur mandat, les attributions présentées ci-dessous.

Président :

- Signer les conventions avec les organismes de formation,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution, et le règlement des marchés et accords-cadres passés selon une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 % ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes,
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 000 €,
- Intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui,
- Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 400 000 €,

Bureau :

- Les demandes de financement au titre des Fonds Européens, de l'Etat, de la Région et du Département, ou de tout autre organisme entrant dans le champ des missions du Pôle Territorial,
- La réponse à des appels à projet entrant dans le champ des missions du Pôle Territorial,
- L'établissement de conventions avec des partenaires extérieurs ou des collectivités locales du territoire, toujours dans le champ des missions du Pôle Territorial,

Après avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité ces délégations au président et au bureau

3 Approbation du compte de gestion 2021

Présentation aux membres du comité Syndical du compte de gestion 2021 tel qu'il a été établi par Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Albi

	Résultats à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	27 337.52 €	0 €	-2 329.62 €	25 007.90 €
Fonctionnement	280 172.02 €	0 €	37 680.88 €	317 852.90 €
TOTAL	307 509.54 €	0 €	35 351.26 €	342 860.80 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le compte de gestion 2021.

4 Vote du Compte Administratif 2021 et affectation du résultat :

Election d'un président de séance : **M. Sylvian CALS**, élu Président de séance, présente par section et par chapitre les crédits ouverts au budget 2021, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion 2021.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	360 757,65	G	398 438,53
	Section d'investissement	B	3 104,88	H	775,26
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	280 172,02
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	27 337,52
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	363 862,53	= G+H+I+J	706 723,33
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	360 757,65	= G+H+K	678 610,55
	Section d'investissement	= B+D+F	3 104,88	= H+J+L	28 112,78
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	363 862,53	= G+H+I+J+K+L	706 723,33

Résultat de fonctionnement 2021 :

Recettes de fonctionnement :	398 438.53 €
Dépenses de fonctionnement :	360 757.65 €
Résultat de fonctionnement 2021 :	37 680.88 €
Excédent 2020 reporté :	280 172.02 €
Excédent global de fonctionnement :	317 852.90 €

Résultat d'investissement 2021 :

Recettes d'investissement :	775.26 €
Dépenses d'investissement :	3 104.88 €
Résultat d'investissement 2021 :	- 2 329.62 €
Excédent 2020 reporté :	27 337.52 €
Excédent global d'investissement :	25 007,90 €

L'exercice fait apparaître un **résultat net provisoire de 35 351.26 €**, qui se traduit **par un excédent total cumulé de 342 860.80 €**.

Les détails sont apportés dans la présentation jointe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le compte administratif 2021.

5 Budget primitif 2022 et appel à participation des 5 EPCI

Conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire du 09/12/21 et sur la base d'une cotisation à 3,80 € par habitant, il sera proposé le budget primitif 2022, suivant :

- En dépenses de fonctionnement : 746 897.90 €
- En recettes de fonctionnement : 746 897.90 €
(qui reprend le résultat de clôture 2021 corrigé à hauteur de 317 852.90 €)
- En dépenses d'investissement : 26 891.52 €
- En recettes d'investissement : 26 891.52 €
(avec reprise du solde d'exécution 2021 à hauteur de 25 007.90 €)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2022 sont estimées à 746 897.90 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2022
013 - Atténuation de charges	0 €
70 - Produits des services	10 000 €
73 - Impôts et taxes	0 €
74 - Dotations et participations	419 045 €
75 - Autres produits de gestion courante	0 €
76 - Produits financiers	0 €
77 - Produits exceptionnels	0 €
042 - Opérations d'ordre	0 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	317 852.90 €
Total	746 897.90 €

Chapitre 70 : L'unique ressource de ce chapitre concerne la convention de mise à disposition de notre Chargée de Mission Urbanisme auprès du SCOT du Carmausin (10 000 € annuel).

Chapitre 74 : Ce chapitre représente les recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la principale reste celle de la participation annuelle des EPCI membres du Syndicat (224 470 €).

Les autres recettes de ce chapitre sont :

- l'Animation Territoriale du Département (33 300 €)
- l'Assistance Technique Région (80 000 €)
- Animation Gestion LEADER 2021 (31833 €)
- Financement LEADER Chargé d'Etude Projet de Territoire (552 €)
- Financement LEADER poste Conseiller EnR – Transition Ecologique (26 220 €)
- Financement LEADER Promo des territoires pilotes de la TEE / Accompagnement Fabrique des Transitions (3 672 €)
- Financement Etat AAP MOBELUSACTEURS (7 470 €)
- Financement Etat Actions PAT 2022 (11 528 €)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 746 897.90 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2022
011 – Charges à caractère général	201 857.56 €
012 – Charges de personnel	383 739.80 €
014 – Atténuations de produits	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	105 000 €
66 – Charges financières	0 €
67 – Charges exceptionnelles	54 639.54 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 661 €
Total	746 897.90 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont estimées à 26 891.52 €

CHAPITRE	BP 2022
10 – FCTVA,	223 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	0 €
13 – Subventions d'investissement	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 660,62 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
01 solde d'exécution reporté N-1 (pour mémoire)	25 007.90€
Total	26 891.52 €

Les principales recettes d'investissement seront constituées par les amortissements de matériel informatique et mobilier de bureau.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 26 891.52 €.

CHAPITRE	BP 2022
16 - Emprunts	0 €
20 – Immobilisations incorporelles	0 €
204 – Subventions d'équipements versées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	0 €
23 – Immobilisations en cours	26 891.52 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
Total	26 891.52 €

Les principales dépenses d'investissement prévues seront :

- le projet d'achat d'un ordinateur portable avec une capacité suffisante pour réaliser des montages vidéo (opération N°15 Matériel informatique et mobilier de bureau).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif 2022

Appel à participation des 5 EPCI :

Suite au débat sur les orientations budgétaires 2022, le projet de budget a été établi sur la base d'une **cotisation maintenue à 3,80 € par habitant**, en fonction de la population totale (base INSEE 2019), selon la clé de répartition suivante :

	Population totale INSEE 2019	Participation 3.80 €/hab.
CC des Monts d'Alban et du Villefranchois	6 557	24 916.60 €
CC Centre Tarn	11 309	42 974.20 €
CC Cordais et Causse	5 157	19 596.60 €
CC du Carmausin - Ségala	30 396	115 504.80 €
CC Val 81	5 652	21 477.60 €
TOTAL :	59 071	224 469.80 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les montants de participation et autorise le Président à effectuer l'appel à participation des membres.

6 Temps de travail : 1 607 HEURES

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Un **délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes** a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents.



▶ Délibération temps de travail PETR

Situation actuelle

Cycle de travail non homogène :

- 39h00 avec RTT pour les agents issus de l'association de Pays
- 35h00 pour les nouveau agent

Congés payés :

- 25 + 2 journées président

Propositions

Cycle de travail :

- 39h00 avec RTT pour tous les agents avec possibilité de réduire de temps de travail à un minimum de 35h00/semaine (RTT seront proratisées)
- Compte tenu des possibilités de RTT
→ Perte des deux journées supplémentaires de congés payés
- Mise en place de plages horaires ou la présence des agents est obligatoire

Plage variable du matin		Plage fixe du matin		Plage variable méridienne		Plage fixe de l'après-midi		Plage variable de l'après-midi	
Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
08H00	09H15	09H15	12H00	12H00	14H00	14H00	16H00	16H00	18H00

Après une présentation de la situation actuelle et des propositions issues d'une concertation avec l'équipe, validée par le Président Didier SOMEN pour lesquelles un avis favorable a été émis par le comité technique, **le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la nouvelle organisation du temps de travail des agents du Pôle Territorial.**

7 Remboursement d'avance de frais par un agent du PETR

Il est proposé de compléter par une nouvelle délibération, la décision prise lors du dernier conseil syndical, de rembourser les frais pris en charge par l'agent Julien FRAT pour l'accès et l'usage de la plateforme en ligne sendinblue, nécessaire à l'envoi de la newsletter et des mailings à un grand nombre de destinataires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le président au remboursement de ces frais sur présentation de justificatifs.

8 Emergence d'une Fabrique des territoires en transition : demande de financement LEADER

Il est proposé de déposer auprès du comité de programmation Leader un dossier de demande financement pour l'accompagnement du Pôle Territorial dans sa démarche de Fabrique locale de territoires en transition. Ce dossier doit permettre un financement, entre autre, pour les dépenses liées à l'accompagnement de la fabrique des transitions ainsi que sur le poste de chargé de mission transition écologique occupé depuis le 17/01 par Antoine BOUTONNE.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le président à solliciter Leader pour le financement de cette opération.

9 Points divers

9.1 *Leader*

Actualité fin du programme et éléments de connaissance pour le prochain programme 2023-2027
Cf. présentation ci jointe

9.2 *Projet Alimentaire Territorial*

Démarrage des actions sur le territoire.
Cf. présentation ci jointe

9.3 *Contrat Territorial Occitanie*

Présentation du cadre pour le nouveau CTO 2022-2028
Cf. présentation ci jointe

9.4 *Territoires pilotes pour la transition*

Présentation de l'état d'avancement dans le parcours des territoires pilotes de la transition
Rappel de la séquence de visites d'initiatives citoyennes à Valdériès du 02/04
Rappel du lancement du fonds coup de pouce (2eme édition)
Cf. présentation ci jointe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

**Le Président,
Jean-Luc ESPITALIER**

**La secrétaire de séance,
Marie-Claude ROLLAND**